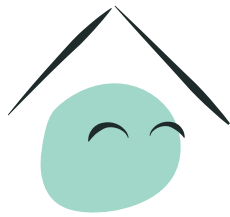




GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER
DE PRESSE



MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Les nouveautés de MaPrimeRénov'

Lundi 11 janvier 2021



Étape 1

Je repère mon profil

Les travaux sont à faire par ma copropriété :
je consulte directement les barèmes MaPrimeRénov' Copropriété en dernière page

Plafonds de ressources hors Île-de-France

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) <i>Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition</i>			
	MaPrimeRénov' Bleu <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Jaune <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Violet <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Rose <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>
1	jusqu'à 14 879 €	jusqu'à 19 074 €	jusqu'à 29 148 €	> 29 148 €
2	jusqu'à 21 760 €	jusqu'à 27 896 €	jusqu'à 42 848 €	> 42 848 €
3	jusqu'à 26 170 €	jusqu'à 33 547 €	jusqu'à 51 592 €	> 51 592 €
4	jusqu'à 30 572 €	jusqu'à 39 192 €	jusqu'à 60 336 €	> 60 336 €
5	jusqu'à 34 993 €	jusqu'à 44 860 €	jusqu'à 69 081 €	> 69 081 €
Par personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

Plafonds de ressources en Île-de-France

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) <i>Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition</i>			
	MaPrimeRénov' Bleu <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Jaune <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Violet <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Rose <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>
1	jusqu'à 20 593 €	jusqu'à 25 068 €	jusqu'à 38 184 €	> 38 184 €
2	jusqu'à 30 225 €	jusqu'à 36 792 €	jusqu'à 56 130 €	> 56 130 €
3	jusqu'à 36 297 €	jusqu'à 44 188 €	jusqu'à 67 585 €	> 67 585 €
4	jusqu'à 42 381 €	jusqu'à 51 597 €	jusqu'à 79 041 €	> 79 041 €
5	jusqu'à 48 488 €	jusqu'à 59 026 €	jusqu'à 90 496 €	> 90 496 €
Par personne supplémentaire	+ 6 096 €	+ 7 422 €	+ 11 455 €	+ 11 455 €

Étape 2

Je vérifie les travaux éligibles et les aides auxquelles j'ai droit selon mon profil*

MaPrimeRénov'Bleu : à quoi ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète



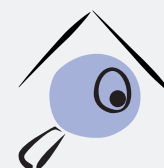
Changer mon système de chauffage



Faire isoler ma maison (murs, planchers, combles, fenêtres)



Installer une ventilation



Bonus et rénovation globale



Mes bonus France Relance

Traitement des passoires thermiques

Lorsque mes travaux concernent un logement avec une étiquette énergie F ou G.

Bâtiment Basse Consommation

Pour les rénovations ambitieuses qui atteignent l'étiquette énergie B ou A.

Accompagnement

Pour m'aider et me rassurer dans mon projet, MaPrimeRénov' finance un accompagnement spécifique tout au long de mes travaux.

Comment bénéficier de MaPrimeRénov' ?

Je peux déposer mon dossier

- depuis le 1^{er} janvier 2020, si j'occupe mon logement
- à partir de juillet 2021, si je suis bailleur

Je peux lancer mes travaux

- depuis le 1^{er} janvier 2020, si j'occupe mon logement
- dès le 1^{er} octobre 2020, si je suis bailleur

Je peux demander mon bonus

- dès le 11 janvier 2021, si j'occupe mon logement
- dès juillet 2021, si je suis bailleur

Et si je fais réaliser une rénovation globale ?



Dans ce cas, plutôt que de bénéficier de MaPrimeRénov', je peux bénéficier du programme **Habiter Mieux Sérénité**, qui permet de financer un ensemble de travaux garantissant une amélioration significative du confort et de la performance énergétique de mon logement.



Je me renseigne sur www.faire.gouv.fr ou sur www.monprojet.anah.gouv.fr

Mes autres aides financières

MaPrimeRénov' peut se cumuler avec :

Les Certificats d'économies d'énergie (CEE), les aides locales et les aides d'Action logement.





Et je vérifie que je bénéficie aussi des CEE. Les Certificats d'économies d'énergie bénéficient aux ménages et aux entreprises. Ces aides reposent sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie.

Pour vérifier que je bénéficie aussi des CEE, je vais sur www.faire.gouv.fr

* Je retrouve les informations sur mon profil dans les tableaux en page 13.

MaPrimeRénov'Bleu : à combien ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Équipements / Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)		Forfait MaPrime Rénov'	Estimation du montant des CEE*	MaPrime Rénov' + CEE
	1 Rénovation globale	je demande l'aide Habiter Mieux Sérénité		
	2 Bonus sortie de passoire	1 500 €	-	1 500 €
	3 Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)	1 500 €	-	1 500 €
	4 Audit énergétique	500 €	-	500 €
	5 Chaudières à granulés	10 000 €	4 364 €	14 364 €
	6 Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques	10 000 €	4 364 €	14 364 €
	7 Chauffage solaire	8 000 €	4 364 €	12 364 €
	8 Chaudières à bûches	8 000 €	4 364 €	12 364 €
	9 Pompes à chaleur air/ eau	4 000 €	4 364 €	8 364 €
	10 Chauffe-eau solaire	4 000 €	275 €	4 275 €
	11 Poêles à granulés	3 000 €	873 €	3 873 €
	12 Poêles à bûches	2 500 €	873 €	3 373 €
	13 Foyers fermés, inserts	2 000 €	873 €	2 873 €
	14 Équipements solaires hybrides	2 500 €	251 €	2 751 €
	15 Chaudières à gaz très haute performance	1 200 €	1 309 €	2 509 €
	16 Réseaux de chaleur ou de froid	jusqu'à 1 200 €	764 €	jusqu'à 1 964 €
	17 Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	168 €	1 368 €
	18 Dépose d'une cuve à fioul	1 200 €	-	1 200 €
	19 Pompes à chaleur air-air	-	900 €	900 €
	20 Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	165 €	165 €
	21 Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	110 €/ équipement	110 €/ équipement
	22 Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	4 000 €	441 €	4 441 €
	23 Ventilation mécanique simple flux	-	342 €	342 €
	24 Isolation thermique des fenêtres (et parois vitrées)	100 €/ équipement	79 €/ équipement	179 €/ équipement
	25 Isolation des murs par l'extérieur	75 €/m ²	37 €/m ²	112 €/m²
	26 Isolation des toitures terrasses	75 €/m ² **	21 €/m ²	96 €/m²
	27 Isolation des murs par l'intérieur	25 €/m ²	37 €/m ²	62 €/m²
	28 Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	25 €/m ²	22 €/m ²	47 €/m²
	29 Protections contre le rayonnement solaire (pour les outre-mer)	25 €/m ²	5 €/m ²	30 €/m²
	30 Isolation des combles perdus	-	22 €/m ²	22 €/m²
	31 Isolation d'un plancher bas	-	22 €/m ²	22 €/m²

* Les montants des Certificats d'économies d'énergie (CEE) sont indicatifs et leur valeur est susceptible de varier légèrement

** 100 €/m² pour les propriétaires dont les dossiers ont été déposés avant le 11 janvier 2021

Étape 3

Je demande MaPrimeRénov'

Les étapes d'une demande MaPrimeRénov'

Après avoir identifié mon besoin de travaux, si besoin auprès d'un conseiller FAIRE (au 0 808 800 700 ou sur www.faire.gouv.fr), je me suis renseigné sur les aides auxquelles j'ai droit, grâce à Simul'aides. J'ai demandé plusieurs devis auprès de professionnels RGE et j'en ai choisi un. J'ai vérifié que je bénéficie bien des Certificats d'économies d'énergie (CEE), directement ou en déduction sur le devis. Pour cela, avant de signer un devis, je consulte les offres de prime CEE proposées par les fournisseurs d'énergie. J'en choisis une et me fais remettre le document « cadre de contribution » correspondant.

Je peux faire ma demande MaPrimeRénov' :

- 1 Je crée mon compte sur le site www.maprimerenov.gouv.fr
- 2 *Je peux aussi désigner un mandataire pour réaliser les démarches à ma place*
- 3 Je dépose ma demande de subvention sur le site www.maprimerenov.gouv.fr
- 4 *Je peux aussi déposer une demande d'avance*
- 5 Je fais réaliser mes travaux par un artisan qualifié
- 6 Je demande le paiement de MaPrimeRénov' et le versement de la prime Certificats d'économies d'énergie (CEE)

MaPrimeRénov' se renforce grâce à France Relance



Pour la période du plan de relance, des mesures exceptionnelles sont prévues.

- MaPrimeRénov' devient accessible à l'ensemble des propriétaires et copropriétaires, quels que soient leurs revenus, qu'ils occupent leur logement ou qu'ils le mettent en location.
- Par ailleurs, les forfaits sont revus et complétés afin de favoriser les rénovations globales les plus efficaces (passage à une étiquette énergie B ou A), d'éradiquer les passoires thermiques (étiquette énergie F ou G) et de mieux accompagner les ménages.
- Visant à remplacer définitivement le Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), MaPrimeRénov' traduit l'engagement fort du gouvernement à soutenir les foyers qui s'engagent dans des travaux de rénovation énergétique.

Ces nouveaux forfaits concernent les travaux dont les devis ont été signés à compter du 1^{er} octobre 2020.

Les travaux engagés sur la base de devis signés depuis le 1^{er} octobre 2020 sont éligibles, même s'ils sont terminés et payés. Mais attention, ces travaux doivent bien répondre aux critères d'accès à MaPrimeRénov'.